

**PUBLICATION IMMÉDIATE**

**Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs — dépôt du rapport**

**Gaspé, le 21 avril 2008** – À la demande du ministère de la Famille et des Aînés, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) dépose son rapport identifiant les mesures et les actions qui doivent être entreprises pour la planification du développement de places additionnelles en services de garde et pour assurer l'accès à l'information sur ces services dans toutes les régions du Québec.

Afin d'atteindre les objectifs du PRA, la Conférence régionale a choisi d'effectuer une tournée des MRC, en février dernier, pour déterminer et justifier auprès de la Ministre les besoins en services de garde éducatifs dans la région. Cet exercice de concertation mené auprès des services de garde et des partenaires de ce réseau a permis de quantifier et de qualifier les besoins en matière de services de garde.

Au total, les CPE et autres promoteurs de la région ont identifié des besoins et ont exprimé leur intention de développer au minimum **148 places en installation** dont **55 places** spécifiquement pour la clientèle **poupons**.

S'appuyant sur les avis émis au cours de la tournée, la CRÉ présente un certain nombre de critères régionaux et de recommandations à la Ministre afin que l'offre de services de garde soit mieux adaptée aux besoins des familles en milieu rural.

Les critères régionaux :

- 1<sup>o</sup> Que le plan de développement prévu pour la région soit uniquement en installation;
- 2<sup>o</sup> Que soient retenus les projets qui prévoient l'augmentation de places poupons en installation;
- 3<sup>o</sup> Qu'une priorité soit accordée aux localités où l'on constate un boom des naissances et un solde migratoire positif des 0 – 4 ans;
- 4<sup>o</sup> Qu'une attention toute spéciale soit accordée aux projets qui desservent des milieux socio-économiquement défavorisés;
- 5<sup>o</sup> Qu'une même attention soit prêtée aux projets qui prévoient augmenter l'offre de services en installation dans des milieux dont le développement économique et démographique s'est accru ces dernières années;
- 6<sup>o</sup> Qu'une priorité soit accordée aux projets qui démontrent un intérêt à recevoir des clientèles à temps partiel et saisonnières afin de maximiser l'offre de services;
- 7<sup>o</sup> Qu'une priorité soit accordée aux projets qui prévoient l'intégration des enfants handicapés.

Le **15 avril**, la ministre Courchesne lançait un appel de projets. Au cours des prochaines semaines, les CPE et promoteurs sont invités à produire leur demande de places additionnelles. Ils ont jusqu'au **15 mai**, à 16 h 30 pour déposer leur demande auprès du Ministère. La Ministre s'engage à faire l'annonce des projets retenus en **juin 2008**.

En ce qui concerne le système d'accès à l'information sur les services de garde, le Réseau des services à la petite enfance de l'Est du Québec, le RESPEQ, travaille à trouver un système d'accès à l'information adapté aux besoins de ses membres et qui conviendrait aux besoins des partenaires et des parents.

La Conférence régionale demande que 148 places en installation soient accordées à la région et que l'analyse des projets tienne compte des données régionales sur les naissances compilées par les CSSS. Elle demande aussi que l'indicateur utilisé pour calculer le nombre de places requises soit élevé à celui de la moyenne nationale qui est de 56,4 %. « Nous avons du rattrapage à faire quant au nombre de places de la région en services de garde. Cette demande est loin d'être un caprice puisque tous les intervenants s'entendent pour dire qu'il en va de la réussite scolaire de nos enfants, de la qualification de notre main-d'œuvre et, par conséquent, de notre développement économique », de dire M. Bertrand Berger, président de la Conférence régionale.

Le rapport est disponible sur le site Internet de la CRÉ à l'adresse suivante : <http://www.cre-gim.net>

-30-

Source :

M. Benoît Pilon  
CRÉGÎM  
418-369-2575  
bpilon@cre-gim.net